LES ÉLECTIONS CANTONALES

A DOUAI

Les socialistes prêchent l'union entre tous les « républicains » dans leurs placards. Grâce à cette union, disent-ils, la victoire est assurée. MM. Carton et Hayez, des rouges bon teint, cependant, sont traités comme de simples réactionnaires, et déjà ces sectaires font [illegible] « sortir ».

Quel aller un peu vite.

Aucune candidature n'est désignée.

A VALENCIENNES

Voici les candidatures socialistes :

Conseil général. — Canton de Valenciennes-Nord : le citoyen A. Delannoy, de Bruay, président du conseil d'administration de la Brasserie ouvrière de Thiers, contre M. Pottier, conseiller sortant, maire d'Anzin.

Saint-Amand rive gauche : le citoyen Dussart, conseiller municipal de St-Amand, contre M. Devaine, radical, conseiller sortant.

Condé : le citoyen Mellé, coiffeur prud'homme, contre M. Castiau, progressiste, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement. — Valenciennes-Est : le citoyen Sidévenart, secrétaire du syndicat de la chaussure, contre M. Thellier, conseiller sortant, progressiste.

Saint-Amand, rive droite : le citoyen Coubaux, contre M. Lopez, député radical, sortant.

Il reste Valenciennes-Sud : M. C. Sirot, radical, conseiller général ; Denain : le citoyen Selle, socialiste, conseiller général ; Bouchain : M. Coquelle, progressiste, conseiller d'arrondissement, sortant ; les candidats pour ces sièges sont laissés au choix du P. O. indépendant de Denain.

A AVESNES

Le parti des blocards a tenu dimanche une réunion dégénérée à Trélon, pour désigner un candidat aux élections du Conseil général.

M. Léon Bersier, de Fourmies, ayant déclaré l'honneur de représenter ce parti, c'est M. Buissart, ancien adjoint au maire de Fourmies, qui a été choisi.

M. Buissart a déclaré qu'il suivra la politique du bloc combiste et que sa ligne de conduite sera surtout anticléricale.

M. Buissart a reçu les remerciements de M. O. Pécheux, président, et l'assemblée a voté une adresse de félicitations à Combes en l'assurant de son entière adhésion à son programme d'*action philosophique et sociale*.

Les braves gens qui ont souscrit cette adresse se demanderont longtemps ce que c'est qu'un programme d'*action philosophique et sociale*. M. O. Pécheux le sait, peut-être : il a fait des études.

A cette réunion de Trélon, environ 80 membres étaient présents, dit le *Réveil du Nord* ; le *Progrès* [illegible] l'*Observateur d'Avesnes* affirme, lui, qu'environ 200 électeurs avaient répondu à l'appel.

Voyez-vous de 40 à 200 il y a de la marge ; lequel des deux correspondants a eu la bonne ?

BREVET ÉLÉMENTAIRE

A LILLE

Les concurrents se sont présentés : 174 ont été admis aux épreuves de la 2e série.

Voici leurs noms :

MM. Andrieu, Boyart, Bencourt, Beratte, Bandelier, Bettembourg, Boukenne, Blaisot, Baudet, Paul, Bolluyt, Bonnay, Bourdon, Boutron Charles, Bouve, Briesne, Briot, Brulin, Brun, Bruneel, Bruyère, Bruneel Paul, [illegible]

Cazaux, Canonne Paul, Cordon, Carpentier, Calais François, Chaix, Champeau, Chatel, Civrac, Chopin, Clérot, Colpaert, Cornaye, Corbière, Couche, Coulier, Crétin, Cuvelier.

Dessenville, Dutine, David, Davrillon, Dazin, Delassaux, Dupuissy, Decquinck, Delabaere Emile, Delabour, Deanney Louis, Delannoy René, Delaire, Delebarre Victor, Delerue, Delatombe, Deltour, Delville, Demoschaux, Descouville, Dehée Victor, Delecluse, Dupyl, Dereudre, Derisbourg, Derapte, Desbarbieux Pierre, Desmet, Dendury, Dehor, Devaux, Dillier, Dubes Gaston, Dugardin Henri, Dujardin Albert, Dujardin Joseph, Demortier, Dusart, Dussussoy.

Eloy, Everard, Flamant, Fontaine, Fourure, Garçon, Gorce, Goullart, Guérin, Galchard, Gelbert, Gustin, Haquet, Harreux, Hay, Medebaet, Heuneton, Hermen, Heyden, Jacquemin, Joly, Jocquel, Jouannen, Klek.

Langlet Joseph, Lutteur, Lebleu, Leclercq Jules, Lecocq, Lefebvre Jules, Lefort, Lejeng, Lesaplet Arthur, Leulliette, Lochegnies, Lolliette, Magé Ernest, Marny, Martin, Molard, Morel, Morival, Moulins, Meurisse, Moutardier, Nédonsse, Noël, Nonhes, Novaro, Obez.

Parquez, Parent, Payen, Pecez, Plancart, Prevot, Quescaye, Quevreq, Renault, Retourné, Regier, Roumet, Samboury, Sclie, Simonna, Simonin, Steger, Smith, Solenne, Sotin, Stivenard, Stivenard, Sy, Tsiens, Tassard, Tavernier, Tedri, Tersoir, Tilleffry, Twores, Troquin, Tout, Vallet, Vandamme, Vandeberghe, Vande-Crosse, Vanmeirbaeghe, Vanmoerenbergue, Verlet, Vergez, Victoor, Vilcoux, Walter, Willecrat.

Les épreuves de la deuxième série auront lieu ce matin ; les épreuves de la troisième série auront lieu en trois parties qui commenceront mercredi après-midi.

ECHOS

NOS REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les divers scrutins de la séance du lundi 27 juin :

1° Sur l'amendement de M. François Fournier, tendant à la suppression du « rabiot » :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Delory, Lamendin et Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bersez, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Delaune, Delelis, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, de Montalembert, Motte, Pasquel, Pilchon, Ribot, Taillandier, Vallée.

La Chambre a repoussé l'amendement par 338 voix contre 131.

2° Sur la prise en considération de l'amendement de MM. Colliard, proposant de substituer à la durée maximum de 30 jours de « rabiot » celle de 8 jours.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Bersez, Debève, Debièvre, Defontaine, Delaune, Dron, Lamendin, Lepez, Lemire, Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delelis, Delory, Evrard Eliez, Grousseau, Lozé, Mill, de Montalembert, Motte, Pasquel, Pilchon, Ribot, Taillandier, Vallée.

La Chambre a rejeté l'amendement par 335 voix contre 204.

3° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Sabatérie, tendant à remplacer les mots : « pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de prison » par les mots : « égal à la moitié du nombre de journées de prison ».

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Bersez, Cardon, Debève, Debièvre, Defontaine, Delaune, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, Pasquel, Selle, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Grousseau, de Montalembert, Motte, Pilchon, Ribot, Vallée.

La Chambre des députés a adopté par 345 voix contre 158.

4° Sur l'amendement de MM. Bignon et Lemire, tendant à rétablir le paragraphe suivant adopté par le Sénat et supprimé par la commission : « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé » :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Grousseau, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Pilchon, Ribot, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Selle, Vallée.

La Chambre a repoussé par 339 voix contre 195.

5° Sur l'amendement de M. Guyot de Villeneuve, tendant à porter à 21 jours la durée des deux manœuvres de la réserve.

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bonte, Cardon, Delaune, Delelis, Lozé, Motte, Ribot, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Basly, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, Mill, de Montalembert, Pasquel, Pilchon, Selle, Taillandier.

La Chambre a repoussé l'amendement par 371 voix contre 163.

6° Sur l'urgence de la proposition de M. Guyot de Villeneuve, invitant le gouvernement à présenter un projet réglant la situation des membres du Parlement en cas de mobilisation :

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Delaune, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, Pasquel, Pilchon, Selle, Taillandier.

Se sont abstenus : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Grousseau, Lemire, de Montalembert, Motte, Pilchon, Ribot, Taillandier.

La Chambre des députés a repoussé l'urgence par 368 voix contre 71.

MM. Bénarelle, Guillain, Jonnart, Morel Rosa, absents par congé, n'ont pas pris part à aucun de ces votes.

LES TROIS NUITS AU CERTIFICAT

Au certificat d'études primaires à Denain, le 25 juin de cette année, l'épreuve d'orthographe commençait ainsi : « Nous passons à peu près le tiers de notre vie dans la chambre à coucher. »

Parmi les questions auxquelles devaient répondre les petites filles, celle-ci venait la première :

« Qui employons-nous les deux autres tiers de notre vie ?

Veillé des gaminets qui gagneront des trois nuit un souvenir profond.

HOMMAGE MÉRITÉ

M. Denys Cochin, député français, dans un discours prononcé dimanche à Morlanwelz à l'occasion du 25e anniversaire des œuvres sociales a rendu à la Belgique cet hommage mérité :

« Ce qui fait la grandeur d'un pays dit l'orateur, ce n'est pas l'étendue du territoire. La Belgique est grande quoique peu étendue. Je suis fier de venir y prendre des leçons. Nous avons besoin d'apprendre des Belges comment, quand on a reconquis la liberté, on la conserve. C'est à force de libéralisme, de tolérance (salvé d'applaudissements) ; c'est à force de bien comprendre les sentiments de ceux qui ne pensent pas comme vous. »

Ce n'est pas la première fois que des Français citent la Belgique comme modèle par rapport au maintien de toutes les libertés. Le *Temps* lui-même, organe anticléricale, vantait encore, il n'y a pas longtemps, « la liberté comme en Belgique ».

Il n'y a que ceux qui voudraient étouffer la liberté pour contester cette liberté.

APPEL DES RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX

La *France militaire* publie l'avis suivant :

D'après la circulaire du 24 novembre 1903, relative aux appels de 1904, des hommes des différentes catégories de réserve, les électeurs pour le renouvellement des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement doivent avoir lieu à la fin de juillet.

En conséquence, il y a lieu de reculer les convocations de réservistes et de territoriaux qui auraient pu être faites du 1er au 15 août de manière qu'aucun homme des réserves, électeur dans un des cantons où il doit être procédé à des élections pour le Conseil général et le Conseil d'arrondissement ne soit convoqué avant le 16 août prochain.

EXERCICE DE RAVITAILLEMENT

Conformément aux ordres de M. le ministre de la guerre, il sera procédé le lundi 4 juillet 1904, dans les centres de réception d'Hazebrouck et de Somain à un exercice de ravitaillement.

Cet exercice aura pour but d'acheter spécialement aux cultivateurs dans chacun de ces deux centres, 600 quintaux métriques de blé et 250 quintaux d'avoine de bonne qualité, loyale et marchande.

Les prix d'achat fixés par le comité départemental de ravitaillement sont suffisamment rémunérateurs pour espérer que les cultivateurs seront tentés de formuler des offres.

A cet effet, ils sont priés de s'adresser à la mairie de leur commune, où M. le maire enregistrera les quantités offertes et fournira toutes les indications sur le prix et les conditions de la livraison.

Les prix des matières vendues seront immédiatement payés par les soins de M. le percepteur sur le lieu même de la livraison.

TRAINS DE PLAISIR

Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris et de Lille :

1° Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes, valables pendant une journée, le jeudi 14 juillet, avec réduction variant de 20 à 72 0/0 sur le tarif ordinaire.

Les familles profitent en outre, sur ces prix, de nouvelles réductions allant de 5 à 25 0/0, selon que la famille se compose de 2 à cinq personnes et au-delà.

2° Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes, valables cinq jours, pendant la période du 11 au 18 juillet, avec réduction de 20 à 57 pour cent.

En outre, il sera distribué, au départ de toutes les gares, stations et haltes du réseau à destination du réseau, des billets d'aller et retour de familles pour les vacances, valables du 7 au 18 juillet inclusivement, en 1re, 2e ou 3e classes, avec réduction variant de 15 à 45 0/0, selon le nombre de personnes et la distance à parcourir.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

***

La Compagnie du Nord organise pour le dimanche 10 Juillet prochain, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits (2e et 3e classes), vers la Belgique au départ de Lille à 6 h. 25 du matin, Saint-Amand à 7 h. 09, Valenciennes à 7 h. 28, Avesnes à 8 h. 14, Fourmies à 8 h. 55.

Ce train arrive à Dinant à 10 h. 32. Il quitte cette ville à midi 05 et arrivera à Rocheffort à midi 58.

Ce train facilitera la visite des vallées de la Meuse, de la Lesse, de la Lhomme et des célèbres grottes de Han, et permettra d'assister aux régates de Dinan-sur-Meuse.

Les grottes de Han pourront être visitées moyennant un prix d'entrée exceptionnel, soit 3 fr. 60. L'aller et le retour auront lieu dans la même journée.

Le départ de Rocheffort aura lieu à 8 h. 20 du soir ; arrivée à Dinant à 7 h. 03 ; Fourmies 9 h. 23 ; Avesnes, 9 h. 44 ; Valenciennes, 10 h. 05 ; St-Amand, 11 h. ; Lille, 11 h. 40.

Prix des places. — Pour Dinant, 2e clas. : Lille, 9 fr. 30, St-Amand, 8,25, Valenciennes, 7,80, Avesnes, 6,55, Fourmies, 5,25 ; 3e cl. : 6,05, 5,40, 4,30, 3,90.

Pour Rocheffort, 2e classe : 11 fr. 50, 10,45, 10, 8,75, 8,15 ; 3e cl., 7 fr. 30, 6,60, 6,35, 5,55, 5 fr. 45.

Indépendamment des billets individuels, il est délivré des mandats des billets de famille comportant des réductions sur les prix précédents.

L'accent est le physion mie de la voix.
Comtesse Diane.

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

— A LOOS, en son château, de Mme veuve Crespel-Tilloy, décédée hier matin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

On sait que M. Crespel, mari de la défunte, fut maire de Lille, à la fin de l'Empire.

Mme veuve Crespel-Tilloy était la mère de M. Albert Crespel, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge au Tribunal de Commerce de Lille, et la belle-mère de M. E. de Vatreger, ancien vice-président du Tribunal Civil.

Mme Crespel sera profondément regrettée à Loos surtout des pauvres, qu'elle ne cessait de secourir, avec une inépuisable générosité. Elle était aussi la bienfaitrice de toutes les œuvres de la paroisse.

— A DOUAI, d'une vénérable religieuse de la communauté des Sœurs de la Providence, décédée lundi, à une heure de l'après-midi, à la maison de la rue du Canteleux.

La défunte, Mme Victoire Coutiez, en religion Sœur Julie, native d'Ivry, s'est été au couvent, sans souffrances, dans sa 90e année. Au milieu des Sœurs qu'elle édifia par sa chrétienne résignation.

Sœur Julie vint à Douai en 1857, et depuis ce long laps de temps, consacra son existence à donner l'enseignement aux enfants de peuple.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui mercredi, à neuf heures moins le quart, en l'église Notre-Dame.

— A PARIS de M. Edmond Duval, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président honoraire de la Compagnie de Fives-Lille, président de la chambre syndicale des fabricants et des constructeurs du matériel des chemins de fer et tramways, grand officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées hier matin, en l'église Saint Augustin.

Vendredi soir, à Montmeville, près de Pont-à-Mousson, mourait dans les meilleurs sentiments chrétiens, M. Victor Charaux, ancien étudiant de notre Université catholique, licencié en histoire et géographique, ancien professeur au Collège libre de Roubaix, fils du distingué professeur de la Faculté catholique des lettres de Lille.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin à Montmeville, au milieu d'une affluence considérable. La population du village y a complet, beaucoup de notabilités de Pont-à-Mousson, parmi lesquelles le docteur Brunesc, M. de Courtois, ancien colonel de la garde suisse au Vatican, un grand nombre de prêtres, M. le chanoine Choilat, professeur aux facultés catholiques de Lille, M. le supérieur du collège libre de Lunéville, des professeurs du grand et du petit Séminaire, avaient tenu à témoigner en cette occasion douloureuse la haute estime dont jouit dans tout le pays la famille éprouvée.

Le deuil était conduit par le père, par M. le chanoine Victor Charaux, supérieur au grand séminaire de Nancy et M. Réné Charaux, neveu du défunt, et par son cousin M. l'abbé Léon Charaux.

Toute l'assistance a voulu escorter la dépouille jusqu'au cimetière où M. le chanoine Choilat au nom de l'Association filloise des Alsaciens-Lorrains, a retracé, au milieu des larmes des nombreux auditeurs, la trop courte existence du jeune homme, épris d'idéal et maintenant en possession d'une réalité céleste supérieure à tout idéal humain.

Mardi matin, à Lille, M. le chanoine Rambure, pro-recteur de l'Université catholique, a, devant une assistance recueillie, célébré la sainte messe pour le repos de l'âme du regretté défunt, au nom de la Faculté Catholique des lettres et de l'association des Alsaciens-Lorraine.

— Mardi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église de Notre-Dame de Consolation, à LILLE, les funérailles de Mme Auguste Longhaye, née Virginie Van de Weghe, décédée à l'âge de quatre-vingts ans.

Le deuil était conduit par MM. Maxime et Maurice Descamps, Georges Desremont, Edouard Mas, Emile Motte, André Saint-Léger, Pierre Saint-Léger, maire de La Madeleine, Lucien Crépy, adjoint au maire de Lille ; Lucien, Robert et Christian Allègre, Louis Garnier et Henri Motte, petits-fils du Mme Longhaye.

Dans l'assistance très nombreuse, se trouvaient MM. Félix Le Roy, ancien député ; Auguste Bonte, député ; Charles Delesalle, maire de Lille ; Bruckers d'Hugo, Gossart, René Bonjean, Georges Vandame, Jules Duburcq, Henri Cointreille, Danchin adjoints ; Emile Serive, Florent Binault et Barrois-Bramu, conseillers généraux ; Alix Ghestes, conseiller d'arrondissement, maire de Verlinghem ; E. Fauchille, président de la Chambre de commerce de Lille ; Georges Motte, président de la Chambre de commerce de Roubaix ; Tiltgen, vice-président de bureau de bienfaisance de Lille ; docteur Olivier, ancien administrateur des hospices ; Dassonville, président du tribunal civil, Auguste Fauchille, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; Druez, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Lille ; Vivier des Vallons, commissaire central ; le colonel Bizard, commandant le 43e de ligne ; le marquis de Varaillas-Sommières, doyen de la Faculté libre de droit de Lille ; Battet-Rogez, H. Devilder, Hector Wargny, Thirlez-Descamps, etc., etc.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

PETITE CORRESPONDANCE

Un vieux lecteur. — A Mussy-sur-Seine, en 1902.

Cassel. — A nos bureaux, la Vie de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé H. Debout, prix 0 fr. 50, porté en sus 0,25

LA Révision des patentes au Sénat

M. C. Dersat, dans le bulletin de l'*Union Commerciale*, expose les prescriptions qui résultent du texte, récemment voté par le Sénat, du projet de loi relatif à la contribution des patentes :

Sociétés coopératives de consommation et Economats. — Les Sociétés coopératives de consommation et les Economats, qui chapelaient jusqu'ici à la patente, devront subir cette contribution lorsqu'ils posséderont des établissements, boutiques ou magasins pour la vente ou la livraison des denrées, produits ou marchandises, et ce, au même titre que les sociétés ou particuliers possédant des établissements, boutiques ou magasins similaires. A l'exception toutefois des syndicats agricoles et des coopératives de consommation qui se bornent à grouper les commandes de leurs adhérents et à distribuer dans leurs magasins de dépôt, les denrées, produits ou marchandises qui ont fait l'objet de ces commandes.

Ce qui différencie les sociétés imposables de celles qui ne le sont pas, c'est l'existence d'un établissement, boutique ou magasin de vente, c'est-à-dire du signe extérieur qui indique l'exercice [illegible] profession.

Ainsi, la patente sera exigée des coopératives de consommation qui ont, à l'heure actuelle, des boutiques, dans lesquelles elles mettent en vente des marchandises, dans lesquelles leurs membres peuvent, à tout moment, venir s'approvisionner des objets ou denrées qui leur sont nécessaires. L'exemption reste, au contraire, acquise aux coopératives qui se bornent à grouper les commandes de leurs membres, à recevoir les marchandises ainsi commandées et à les entreposer dans un lieu de dépôt pour en faire, à un moment donné, la distribution entre les associés.

Détaillants en marchandises imposables. — Les marchands, dits détaillants, seront tenus de déclarer à la mairie, pendant toute la durée de leur séjour dans une commune, lorsque le prolongeront leur séjour, dans une même localité, au delà de huit jours, ils seront passibles d'un supplément de droits, ceci afin de les mettre sur un pied d'égalité fiscale avec les commerçants sédentaires.

Grands Magasins. — Au-dessus du nombre de 50 employés taxables à Paris, de 30 dans les villes de plus de 100.000 âmes et de 15 dans les autres villes, il sera dû une patente pour chacune des spécialités commerciales désignées au nombre de vingt-quatre, plus le taxe par employé, la taxe sur les chevaux et voitures de livraisons à domicile.

CONSEILS « DE SAISON »

aux ménagères sérieuses

Ce qui entre « d'argent » à la maison n'est pas « tout », ni même « le principal » de ce qui y apporte « l'aisance » dans le présent et « la sécurité » dans l'avenir.

Savoir gagner est bien ; faire valoir son gain est mieux.

Signalons à ce propos, — pour les ménagères surtout, — deux recommandations relatives aux approvisionnements :

1° Dans les achats, se préoccuper davantage de la bonne qualité... que du bon marché ! Acheter deux fois plus cher un objet (de vêtement, chaussure ou autre) qui durera quatre fois plus de temps qu'un autre de moindre prix et de moindre qualité, équivaut, finalement... à payer deux fois moins cher !

2° Les soins d'ordre, de propreté, de réparation, d'entretien, apportés aux vêtements et au mobilier, sont de nature à en prolonger notablement les bons services, et à constituer une autre source féconde d'économie et de réserve.

Le changement de saison et la substitution des vêtements légers aux vêtements épais et lourds de la saison ténébreuse et froide donne lieu, pour les ménagères, à appliquer ces principes :

On ne saurait prendre trop de précautions, en serrant les effets d'hiver, afin de les préserver des ravages des mites. Ces insectes se plaisent dans les vêtements remplis de poussière, de taches, graisses surtout, car c'est dans cette poussière graisseuse qu'ils prennent leur nourriture.

La propreté parfaite, tant des vêtements que des armoires, est indispensable. Il faut passer à l'eau chaude tous les coins des armoires, où l'on doit serrer les vêtements d'hiver, et les arroser d'essence de térébenthine.

Lorsque ce nettoyage sera fini, on placera des journaux propres sur les rayons et dans les tiroirs. Les mites ne peuvent sentir l'encre d'imprimerie des journaux.

Choisissez un temps sec, une journée de soleil pour bien aérer vos effets, avant de les serrer. — Mettez bien les paletots, les habits dans les plis, les poches en dehors ; secouez-les, battez-les et brossez-les jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de poussière ; pendez les ensuite au soleil pendant deux ou trois heures. Ces insectes ont horreur de la lumière vive et éclatante.

Tous les vêtements doivent être exactement réparés avant de les serrer, de façon qu'on puisse s'en servir en cas de besoin.

Pliez tous les effets à l'endroit, afin qu'ils ne fassent pas de faux plis. Couvrez-les, chacun séparément, avec des journaux propres, et fermez-les dans les armoires ou dans les malles. Ces précautions prises, les mites ne seront pas à craindre.

(Le Dimanche).

REVUES

La Coïa de Terre et le Foyer, revue mensuelle. Directeur : M. l'abbé Lemire, 26, rue Lhomond, Paris. Prix de l'abonnement : 5 fr. par an.

Sommaire du mois de Juin 1904. — Le Coïa de Terre et le Foyer en Bretagne, abbé Lemire. — L'assistance par le travail et les Jardins. — Pratique d'un Directeur de Jardins ouvriers. Abbé Reumens. — Chronique des Jardins ouvriers. — Le travail de nuit des femmes et le Pape Pie X.

Association Catholique de la Jeunesse Française A la Veille ! revue de la Jeunesse Catholique de la région du Nord paraissant le 15 de chaque mois. — Le numéro 0,20 c. — Abonnements un an : 2 fr.

Les abonnements partent d'avril et octobre et sont payables d'avance.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 5, rue Bayard, Paris, (VIIIe).

Sommaire du 15 Juin 1904. — La méthode nécessaire, Ch. d'Hellencourt. — L'éducation hors de l'école, Dr Monteuuis. — La Vie du *Sillon*, G. Hoog. — Le conseil fédéral de l'A. J. C. — Le Congrès d'Arras. — Nord : La réunion de Lisselles. Les Jardins ouvriers et la Jeunesse catholique à Tourcoing. — Cambrai : la J. C. à Arras. Un mariage. — Dunkerque. — Aisne — Somme.

La Journal des Sciences Médicales de Lille, par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie, 56, rue du Port, à Lille. — Abonnement : 16 fr. par an.

Sommaire du 15 juin. — Travaux originaux : Etude statistique et clinique de 173 cas de cancers, par M. le Dr Adrien Besson (suite et fin). — Revue : Traitement des otites moyennes aiguës, par M. Lavrand. — Note clinique, par M. Léon Lefebvre. — Société anatomo-clinique de Lille. Séance du 16 mars 1904. — Carnet du journal : Mariage. — Bibliographie. — Nouvelles : Fête de Saint-Luc. — Voyages d'études médicales aux stations hydrominérales et climatiques de France. — Congrès international de la tuberculose. — Bulletin hebdomadaire de l'Office sanitaire.

L'Education Chrétienne, 163, Boulevard St-Germain, Paris 6e, Abonnements : 6 fr. ; avec le Supplément bi-mensuel 12 francs.

Sommaire du 15 juin. — Education. Pédagogie : L'unité morale. Extrait d'une conférence faite à Paris, le 6 juin 1904, par M. F. de Witt-Guizot. — Revue : Arrêté modifiant certaines dates des examens des brevets de capacité pour la première session de 1904 (du 8 juin). — L'éducation des jeunes filles, au temps des croisades. — Poussières et santé. — Préparation aux examens : Correction d'un devoir d'élève, Delaroix. — Examens et concours : Certificat d'études primaires. — Brevet élémentaire, G. Bovier-Lapierre. — Jurisprudence : Cour de cassation. — Chronique de la semaine.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 27 juin

Cassiffat, G. Lille, 80, minerai.

Londres, St. aug. Lady Hélène, 58, guano, Debaecker.

Riga, V. den. Energie, 618, bois, Parisis.

Rade, V. Charles-Tiberghien, 2700, lège, Gondrand.

Sorties du 27 juin

Newcastle, G. aug. Trogen, 183, lège Duchateau.

Torpilleurs 199, 154, 141, 196, 155, 171.

Arino de l'Etat Durandal.

Rade (après essais), V. Charles Tiberghien, 2700, lège, Gondrand.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : [illegible] En pain n° 1 : 64 50 ; n° 3 : [illegible] ; Cette 1re jet : 24 [illegible]

ALCOOLS. — 6/6 fin disp. : 42 25 à [illegible]

Rouen, 25 juin			
Avoines	[illegible]	Pailles	[illegible]
Haricots	[illegible]	Pommes de terre	19 [illegible]
Foins	4 75	Beurre, le 1/2 k.	1 60
		Œufs, la douz.	0 60

Paris, 27 Juin.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — Les cours s'inscrivent sans changement. La demande est régulière en disponible.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangés	63 [illegible]	à 63 50
» » 1 kil.	64 50	65 [illegible]
En caisses de 50 à 60 kil.	63 50	64 [illegible]
» » 25 à 30 kil.	64 [illegible]	64 50
» » 10 kil.	64 50	65 [illegible]
Raffinés en pains	[illegible]	[illegible]

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, 31 [illegible] les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets en sacs	57 50	58 [illegible]
Irréguliers	58 [illegible]	58 [illegible]
Petits déchets	57 50	58 10
Snures en poudre	57 [illegible]	58 [illegible]
Semoules (suivant finesse)	60 50	61 10
Glaces	60 50	61 10

Chlorhydrate extra liquide	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— en poudre	.55	26	.55	50

LE HAVRE, 26 Juin.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — Calmes.

Wilbur, juin	84,50
juillet	84,50
août	85,...
septembre	85,25
octobre	85,25
novembre	85,25
décembre	85,25

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invariable.

Disponible	12,...
Courant	12,...
Juillet	10,25
Septembre	10,50

Le MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE
René CARTON, Successeur

BANYULS
APÉRITIF AU QUINQUINA
TRILLES
LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS
Dans tous les Cafés, les bons Estaminets les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires
Exiger l'étiquette sur la Bouteille

VOUS TOUSSEZ ? Le SIROP GOBERT est le meilleur et la plus efficace des Pectoraux. *Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise.*

BOURSE DE BRUXELLES

DU 28 JUIN 1904

Numéro de nomenclature	CHARBONNAGES	Cours de la veille	Cours du jour
1 mars 1904	Amercœur	1265	.....
1 août 01	Anderlues	737 50	.....
1er juil. 01	Arsimont	128 50	125 75
1 avril 99	Bernissart	400	400 ..
1 avril 04	Bois d'Avroy	630 50	610 ..
11 avril 04	Bonne Espérance	1380	.....
15 oct. 03	Borinage Central	702 50	.....
15 avril 04	Charb. Belge	482 50	.....
1 mai 04	Chevalière à Dour	1415 50	1420 ..
2 mai 04	Concorde	1775	.....
2 mai 04	Courcelles (Nord)	1717 50	1715 ..
	Croyère	180	.....
15 avril 04	Dabibush	1182 50	.....
2 août 03	Espérance, B. F.	740	747 ..
2 mai 04	Fontaine Lévêque	1067 ..	.....
	Forstenberg Cap.	65 ..	65 ..
	Forstenberg Div.	10 00	.....
15 avril 04	Gouffre	1370	.....
17 nov. 03	Grand Buisson	925 ..	845 ..
31-déc. 03	Gr. Machine à Feu	2820 50	2800 ..
15 mars 04	Grand Mambourg	600	.....
15 juin 1904	Halse S. Pierre	175 ..	.....
2 mai 04	Hasard	688 ..	.....
5 oct. 03	Horloz	1812 50	1820 ..
8 nov. 03	H. Unies de Charl.	231	228 ..
1er oct 03	La Haye	1072 50	.....
31 mars 04	Levant du Flénu	4240	.....
15 avril 04	Marcinelles	800 50	800 ..
1 février 04	Marlemont	2000	2000 ..
2 nov. 03	Noël Sart Culpart	1067 50	.....
2 juin 04	Nord de Charleroi	3180 ..	.....
3 août 03	Patience Beaujonc	1290 ..	1291 ..
1 mars 04	Produits au Flénu	4490	.....
2 juin 04	Réunis de Charl.	1185 ..	1190 ..
6 mai 04	Sacré Madame	3865	3865 ..
25 sept. 03	Trieu Kaisin	881 25	870 ..
	ZINC		
1er juin 04	Asturienne	5450 ..	5450 ..
2 nov. 03	Austro Belge	314 ..	313 ..
8 nov. 03	Nébida	1160	.....
22 déc. 1900	Nouvelle Montagne	545	.....
10 mai 04	Vieille Montagne	860	840 ..
2 mai 04	Zinc de Bleiberg	1350 50	1360 ..
	MÉTALLURGIE		
2 nov. 03	Aachaer	6045 ..	6050 ..
20 déc. 1900	Aegiewr	348 ..	348 ..
16 juillet 03	Brissonk	275	.....
2 nov. 03	Cockerill	1750	.....
14 déc. 03	Dalèprovienne	1731	1770 ..
15 mai 03	Nicolas	165 50	172 50
2 août 03	Ougrée	1319 50	1320 ..
	Providence Russe	141 50	141 ..
20 déc. 1903	Russo-Belge	1021 ..	1050 ..
2 nov. 03	Sarrebruck	7600 ..	7600 ..
	DIVERS		
	Bonts 3 %	89 90	89 70
	Bruxelles	108 875	108 75
	— maritime	89 875	.....
	Anvers	107 12[illegible]	107 12[illegible]
	— 1901	97 875	97 [illegible]
	Gand	92 [illegible]	91 10
	Congo. Fonds	77 [illegible]	76 75
	Métropolitain	85	.....
	Banque Nat. ord.	4265 [illegible]	4275 ..
11 juillet 03	Lods (C. def. mass.)	50[illegible]	.....
	Kalanga	68 [illegible]	.....

Cours transmis par le Comptoir de Change, 24 bis, rue Esquermoise, LILLE. 11, rue Gambetta, DOUAI.

C. Bauin.

BOURSE DE LONDRES

28 Juin 1904	Cours précéd.	Cours ouvert.
Consolidés	90 7/8	90 7/8
Extérieure	57 1/4	57 1/4
Turc (série D)	81 1/2	81 1/2
Banque ott